



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTROLE TECHNIQUE - TRAVAUX
DE MODERNISATION DES LOCAUX A SOMMEIL
DU CENTRE DE VACANCES "LES
PRIMEVERES" A HABERE POCHE 74 720
PASSE AVEC LA SOCIETE APAVE SUDEUROPE**

**DÉCISION N° DM-21-246
EN DATE DU 01 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société APAVE SUDEUROPE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société APAVE SUDEUROPE, sise 8 Rue Jean-Jacques Vernazza ZAC Saumaty-Séon, représentée par Monsieur Paulo DE OLIVEIRA, responsable du groupe CTC, le marché de contrôle technique de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances « les primevères » à HABERE POCHE

Le montant de la mission de contrôle technique s'élève à 12 050,00 € HT (14 460, 00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210701-lmc1H8698H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/07/2021 Date de Publication : 01/07/2021
